L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.

BUREAUX : rue de Chartres No 73. NOUVELLE-ORLEANS, MERCREDI MATIN, 29 JANVIER 1879. 52me Année

DUPUY & LIBERT,
Propriétaires-Editeurs.

NOUVELLE-ORLEANS,

MERCREDI 29 JANVIER 1879.

VENTES AU PERRON DE CE JOUR.

Par D. R. Murphy & Son, sur la Levée, au pied de la rue Lafayette, 8h.

Voir l'annonce d'encan de D. R. Murphy & Son.

Nos finances et la Législature.

La Législature n'a plus que quatre jours à siéger, mais nous craignons que ces quatre journées ne soient les plus coûteuses, car les bills de secours se multiplient, et la Chambre en a déjà passé plusieurs avec une facilité qui témoigne de plus d'esprit de camaraderie que de respect pour la Constitution, et de sagacité financière.

Nous avons déjà appelé l'attention de nos honorables sur les dispositions de l'amendement constitutionnel No. 3, adopté en 1876, et nous croyons opportun d'en reproduire le texte que beaucoup d'entre eux paraissent avoir oublié.

ART. III.

Le revenu de chaque année tiré de l'impôt sur les biens réels, personnels ou mixes, ou des licences, sera consacré uniquement aux dépenses de l'année pour laquelle cet impôt aura été levé, excepté tout excédant qui sera employé à amortir la dette publique. TOUTES LES ALLOCATIONS ET RECLAMATIONS en excès du revenu seront NULLES et de nul effet, et l'ETAT NE POURVOIERA en AUCUNE MANIERE au PAIEMENT de ces ALLOCATIONS et RECLAMATIONS.

Les termes de la dernière phrase de cet amendement sont assez clairs, sans qu'il soit nécessaire de les expliquer ni de les commenter.

Nous demandons donc à nos législateurs de s'abstenir de le violer en appliquant aucune partie du revenu d'une année au paiement de réclamations ou d'allocations antérieures qui ne peuvent, en aucune façon, être comprises dans les dépenses de cette même année.

S'il reste des dépenses impayées sur une année antérieure, l'amendement interdit formellement à la Législature de pourvoir à leur paiement sur les recettes d'un autre exercice.

En ce qui concerne les dépenses de 1879, il nous semble qu'en présence des évaluations présentées par l'auditeur, lesquelles offrent la perspective d'un déficit de $450,923,115, il est du devoir de la Législature de réduire ces dépenses au strict nécessaire, et de s'abstenir de faire des cadeaux de ces donations, sous quelque prétexte que ce soit.

Nous n'avons pas encore le bill des allocations générales sous les yeux, et peut-être le connaîtrons-nous trop tard pour le critiquer utilement; mais, en voyant voter des bills de réunion et de secours avec tant de complaisance, nous craignons que la législature n'apporte pas dans la préparation du bill des allocations générales cet esprit sévère d'économie qu'exige notre situation financière.

La législature en se votant à elle-même une allocation considérable a prendre par préférence sur les premières recettes, a suivi les errements des législatures radicales et a donné un exemple qui a encouragé les réclamations inouïes. C'est là un privilège que la nouvelle Constitution devra interdire aux législatures à venir. Car tant que nos législateurs ne seront pas intéressés à maintenir au pair les mandats sur le fonds général, ils ne se préoccuperont pas assez d'établir l'équilibre dans le budget. Une fois leur paiement assuré, ils sont disposés à voter trop généreusement des allocations en excès du revenu, ce qui cause la dépréciation de tous les mandats non privilégiés.

La Législature actuelle a fait une bonne chose en appelant une convention; nous espérons qu'elle n'en fasse pas de mauvaises, contre lesquelles nous soyons obligés d'invoquer la protection de cette convention. C'est pourquoi nous avons cru devoir rappeler à son attention l'amendement N. 3 et le rapport de l'Auditeur.

Un Amendement suggéré au Bill du Bureau de Santé.

Dans la première loi qui créait la fameuse compagnie des levées, en échange des privilèges et revenus accordés à cette compagnie, la loi stipulait que celle-ci serait responsable de tous les dommages causés par des inondations. C'était fort juste.

Mais ne serait-il pas aussi juste, puisque le Bureau de Santé est chargé de protéger et de préserver la "santé et la salubrité" de la ville de la Nouvelle-Orléans et puisqu'on lui accorde, pour ce faire, tous les pouvoirs et revenus qu'il demande, de le rendre responsable de toute épidémie dont il permettra l'introduction à la Nouvelle-Orléans?

Nous proposons donc l'amendement suivant au bill du bureau de santé.

Pour tout cas de fièvre jaune ou de maladie épidémique qui se produira dans les limites de la ville, chaque membre du bureau de santé sera condamné à payer une amende de $1,000 à $5,00, sans préjudice des dommages et intérêts que les malades atteints par les épidémies ou leurs familles, en cas de décès, seront en droit de réclamer par eux membres du dit bureau. Pour répondre de ces amendes et dommages, chacun de ces membres devra fournir un cautionnement de cent mille dollars.

Puisque les membres du bureau de santé doivent être tous des hommes parfaitement convaincus de l'efficacité de la quarantaine pour empêcher la fièvre jaune d'éclater parmi nous, ils ne trouvent pas avoir d'objection à assumer la responsabilité que nous proposons ici, si nous avons des cas de fièvre jaune, en aura le droit, d'après leur propre théorie, d'imputer son peu à cette négligence à faire respecter la quarantaine.

CAUCUS RÉPUBLICAIN. — Nous donnons ci-dessous le résultat des scrutins pour l'élection d'un sénateur des Etats-Unis, à 7 heures du soir :

	1	2	3	4	5	6	7
	jan.	jan.	jan.	jan.	jan.	jan.	jan.
Eustis	25	26	28	22	26	26	26
Keaner	28	26	22	22	24	23	23
Jonas	31	32	34	36	35	37	37
Manning	1	2	2	1	1	1	1
Sandidge	1	—	—	—	—	—	—
McEnery	—	1	1	1	1	1	1
Nicholls	—	—	—	—	—	—	—
Pecot	—	—	—	—	3	—	—
Breaux	—	—	—	—	—	1	1
Tagedo	—	—	—	—	—	1	—
Billeaud	—	—	—	—	—	—	2
Ryland	—	—	—	—	—	—	1
Blank	—	1	2	2	—	—	—
Total	86	86	86	84	90	92	92

Après le troisième ballotage, on a cru qu'il serait possible de faire une discussion et des compromis qui eût amené à la recherche des membres malades et absents avec la recommandation expresse de les amener en caucus, l'épreuve prochaine apportant un dénouement. On croit cependant qu'il y aura pas de nomination avant vendredi soir.

[illegible] meubles de chambre à [illegible] tables à marbre, [illegible] Poêles de Fonte, [illegible] et Fumée.

LA RÉTROCESSION DE L'ALSACE-LORRAINE.

L'ancien diplomate, dont les lettres sur les questions d'Alexandrette et de Tunis ont été très remarquées dans ces derniers temps, adresse au *Moniteur* la lettre que voici sur la rétrocession de l'Alsace-Lorraine à la France :

Vous avez reproduit l'analyse d'un long article de fond consacré par la *Gazette nationale* de Berlin à combattre une idée qui, au dire de ce journal, serait actuellement très répandue dans le parti républicain, concernant la rétrocession possible de l'Alsace-Lorraine à la France, moyennant espèces. "Dans tous les rangs de la gauche, dit la feuille berlinoise, on s'imagine (la récente lettre du sénateur Bernard le prouve) que dans quelques années l'Allemagne, qui n'est déjà pas riche, verra ses ressources presque épuisées et qu'elle sera heureuse de rétrocéder à la France l'Alsace-Lorraine contre quelques milliards, après quoi une alliance solide pourra s'établir entre les deux pays pour le plus grand bien de la civilisation."

Quel mal le parti républicain a donc fait à la *Gazette nationale* pour que cette feuille lui prête une conception aussi ridicule? Ce parti n'a pourtant autorisé personne à faire assez peu de cas de son intelligence et de son patriotisme pour lui attribuer la paternité de semblables billevesées.

"Il est nécessaire, dit la feuille allemande, de couper court, dès aujourd'hui, à des illusions de cette nature, ainsi qu'au danger qui résulterait de leur propagation dans l'avenir. L'ancien pays allemand, la nouvelle frontière allemande, a été conquise avec le sang des meilleurs fils de l'Allemagne, et le prix en est gravé sur l'épée allemande."

Voilà qui est clair; mais personne, je crois pouvoir l'attester, n'a besoin, dans le parti républicain, d'une affirmation aussi tranchante pour être persuadé que l'Allemagne n'était pas décidée à lâcher la proie qu'une succession de chances et de hasards vraiment inouïs ont fait tomber entre ses mains. Le temps n'est plus où M. Garnier-Pagès et M. Hérold, croyons-nous, se rendaient en Allemagne comme les ambassadeurs bénévoles du parti républicain et en revenaient avec cette assurance que les Allemands entretenaient pour la démocratie française les sentiments les plus amicaux. Le temps n'est plus où les journaux républicains, confiants dans les renseignements rapportés par M. Garnier-Pagès, se faisaient, à la veille et même au lendemain de Sadowa, les défenseurs de l'unité allemande.

Tout le monde sait en France, aujourd'hui, qu'il y a soixante ans que l'Allemagne rêvait de nous arracher l'Alsace et la Lorraine, qu'il y a soixante ans qu'elle élevait les générations nouvelles, comme elle les élève encore aujourd'hui, dans la haine et dans l'envie de la France; que, tandis qu'on accueillait avec enthousiasme, de ce côté-ci du Rhin, tout ce qui venait d'Allemagne, littérature, philosophie, beaux-arts; pendant qu'on recevait à bras ouverts les réfugiés allemands, pendant qu'on donnait non-seulement du pain aux plus faméliques d'entre eux, mais qu'on les faisait asseoir à notre foyer, qu'on leur ouvrait les Facultés, et l'Institut même, l'Allemagne s'attachait à dénigrer tout ce qui portait la marque du génie français, et conspirait notre ruine et notre démembrement.

Non, le parti républicain n'est pas assez déjoueru de fierté, assez privé de sens moral, pour songer à racheter contre espèces sonnantes nos chers compatriotes d'Alsace et de Lorraine. Les hommes ne sont pas des bestiaux qu'on échange contre des pistolets, et personne, je le jure, n'a songé sérieusement chez nous à compter de nouveaux milliards à ceux qui nous en ont déjà tant ravi. La France est riche, sans doute, incomparablement plus riche que l'Allemagne, mais l'état dans lequel elle a mis ses arsenaux, naguère épuisés, et aujourd'hui remplis, ses fortifications naguère démantelées et aujourd'hui relevées; son armée détruite et aujourd'hui reconstituée, montre assez qu'elle est bien résolue à ne pas acquitter d'aussi tribut que celui qui résultait des stipulations de Francfort, et qu'elle a payé jusqu'au dernier sou.

"Allez-vous sont moult convoiteux, disait le vieux Froissard, et aiment beaucoup à gaigner." Aussi inclinerais-je à penser que l'idée attribuée par la *Gazette nationale* aux républicains français pourrait bien avoir germé pour la première fois dans quelque cervelle allemande. Il ne serait pas désagréable, après avoir déjà touché cinq milliards en recevant l'Alsace-Lorraine, d'en toucher deux ou trois en davantage pour avoir la peine de rendre ces provinces. Il ne doit pas manquer en Allemagne d'esprits assez éclairés pour se demander si leur pays a fait, en s'annexant l'Alsace et la Lorraine, une aussi bonne spéculation qu'on a tout d'abord été tenté de le croire, immédiatement après la guerre, alors qu'on pouvait croire la France épuisée pour toujours. Peut-être commence-t-on aujourd'hui à s'apercevoir que l'on a attaché par la force aux flancs de l'Allemagne une seconde Vénétie, mais une Vénétie qui, au lieu d'avoir devrait elle une Italie impuissante et énervée, a été arrachée par surprise et toute palpitante aux bras d'une nation de 38 millions d'hommes, qui n'a rien perdu, quoi qu'on en dise, ni de son énergie ni de son attitude et légitime orgueil.

Mais l'on a commis une grande faute en s'annexant ce que la *Gazette nationale* appelle l'ancien pays allemand. Comment réparer cette faute? Nous ne connaissons guère pour cela de moyen amiable. Celui dont il vient d'être question plus haut est peu avouable, et quand on s'interroge pour chercher dans l'ordre pacifique une solution à ce problème redoutable, on en arrive forcément à des utopies.

L'Allemagne détient l'Alsace et la Lorraine; mais verra d'un traité, fait à titre perpétuel comme tous les traités passés de peuple à peuple. Entre particuliers, quand on signe un contrat, on prend bien soin de stipuler qu'il sera valable *ad tempus*, de telle à telle époque. C'est la une convention fort sage. Le "perpétuel" stipulé par les traités de paix n'est qu'une perpétuité de temps, pour ainsi parler. Quelle a été, par exemple, la perpétuité du traité de Villafranca? Ainsi de tous les traités; ce qu'un traité a fait, un autre peut le défaire. Mais ce que je crois pouvoir affirmer à la *Gazette nationale* c'est que si jamais le traité de Francfort était défait, ce ne serait pas de la façon indiquée par elle, et dont elle attribue à tort la conception aux républicains français.

Agréez, etc.

UN ANCIEN DIPLOMATE.

Le *Times* de Londres se met en frais pour persuader au prince de Bismarck qu'il devrait restituer aux Français pour leurs dévastés Metz et la Lorraine. Voici également s'exprime son correspondant parisien (M. de Blowitz) :

"Il est permis de formuler, à l'occasion de la nouvelle année, des vœux pour la civilisation en général et pour la France et l'Allemagne en particulier, je voudrais que le génie de la paix et de la concorde inspirât au chancelier de Berlin une idée féconde en résultats heureux, impossible lorsqu'il y a quelques mois je plaidais la liberté de dire au prince de Bismarck : "La France ne serait peut-être résignée à la perte de l'Alsace, mais elle ne se résignera jamais à celle de la Lorraine, qui était sans excuse, il répondit : "Oui, Metz est une ville tout à fait française, mais à la fin d'une pareille campagne, on est obligé d'écouter les conseils des soldats, et lorsque j'ai reconnu que Metz entre par mains ou dans celles de la France faisait une différence de 100,000 hommes en plus ou en moins à mettre en ligne, je n'ai pas hésité." Et bien, je le supplie que le génie de la paix fasse comprendre au grand-chancelier que Metz démantelé et la Lorraine rendue à la France permettraient aux deux pays de réduire au pied de paix strict, sans armements excessifs, que librement consolidés, ils renverseraient toute possibilité de conflit à un siècle à venir, et que cet acte serait une réparation véritablement d'honneur exigeant de sa Majesté, tout d'un coup mille hommes de moins, en rendant 600,000 hommes les deux pays pourraient traverser des temps et des difficultés, et ce dernier acte de prudence et de sagesse des monarques de nations tant de fois ennemies aux monarques de nations tant de fois amies, ne serait pas de nature à diminuer le prestige de l'Allemagne aux yeux de l'Europe. Mais plus encore qu'à la France, une prospérité qui serait le plus beau couronnement de la carrière politique qu'un homme de génie eût jamais pu rêver et achever pour son pays et pour son temps.

Il doit y avoir une petite dissimulation dans ces lignes, car, si la correspondance de M. de Blowitz est bien celle du *Times* de Londres, elle est datée de Paris.

Pour prix de sa rétrocession dans la question de Chypre et dans [illegible]

Un témoignage flatteur.

Nous reproduisons avec d'autant plus de plaisir la correspondance suivante, que M. J. C. Dinnies est, depuis de longues années, l'écrivain qui nous fournit les rapports commerciaux et financiers de l'ABEILLE.

Nouvelle-Orléans, 23 janvier 1879.

A M. J. C. Dinnies, au Prix Courant de la Nouvelle-Orléans.

Cher Monsieur : Les renseignements que vous avez bien voulu me donner à mon arrivée à New Orleans m'ont été très utiles et m'ont rendu de grands services dans mes relations avec les maisons auxquelles vous m'avez recommandé.

Permettez-moi de vous exprimer toute ma reconnaissance pour votre bienveillance et pour votre empressement à me donner des renseignements exacts et complets sur les maisons avec lesquelles j'ai eu à traiter, et de vous dire que j'ai trouvé dans toutes mes relations avec vous, la franchise et la loyauté que j'espérais trouver.

Vos précieux services ne seront pas oubliés par les négociants du Prix Courant de la Nouvelle-Orléans, et que vous continuerez l'œuvre si remplie d'encouragements d'expériences et d'utilité que vous avez déjà rendue.

Veuillez agréer, Monsieur, l'assurance de ma considération distinguée.

A F Jones,	A H May,
N Léopold,	Bickhaus & Moore,
E Distler	Perry Nugent,
I Edmund Glassy,	W Mallie,
Ar Miltenberger & Pollock,	Ant Carriere,
Lazare E Moore,	Théo Aime,
Leopold Christ,	Jno F Lovell,
Emil E Bach,	Cornell Burke,
M Beckman,	Jno Zeiger,
Rich'd Hamicke,	Emile J Pitkin,
E Overbeck,	J C Denis,
W R Heywood,	E Alteus & Co,
C H Schaefer	M Pauch,
J U Payne, Jr,	Geo Harder,
Williams & Bruckner,	R M Walmsley,
M & E Baer,	Jno E Arnoudau,
F Muller,	J P Schnyder,
Chas F Funke,	Lemon, Abraham & Co,
Ferd Marks,	A B Cammack,
Wm Sanches,	Meighen, Snowden & Wisdom,
J P E Baquie,	T C Stewart,
P J Corcoran & Co,	L C Jurey,
Jas J Stuart,	Jno L Lievre,
Wm Cunningham,	Anderson & Simpson,
John Challis & Sons,	Andrew Stewart,
E Pilsbury,	A Meyer,
Jno F Keller & Co,	T M Randal,
Jno Hall,	Chas & Gilbert Green & Co,
Lowenfeld & Rosblad,	H C Newman,
T L Harris,	J O Bigelow,
Muir, Duckworth & Co,	D A Girvin,
W A Peale,	G W Gerhart,
W A Bell,	Laurent & Valle,
E W Finch,	Wallace Wilson,
R T Buckner,	Thos L Wyer,
D Pelz & Co,	Brooks Howell,
The D Miller,	Wm Richardson,
Jno B Ladite & Co,	Louis Berger & Co,
Louis Berger & Co,	Rosenwald & Richards,
H M Hoffman,	Sam Friedlander,
Alf Moulton,	Thos A Hunt,
E Fenner,	Benj Townsend,
J S Mailleux,	H B Vell,
Chas E Black,	Meyer, Weis & Co,
A G Ober,	Jules Mazerat,
A Zerega,	Frank E Vallé,
Isaac Schurak,	Henry Miller,
Hahn & Co,	J C Hoey,
T A Gleason,	Bradley, Wood & Co,
Marshall J Smith,	Wm F Halsey,
W C Black & Co,	Chas Holland,
E E Magruder,	Geo Hamilton,
Chas L Reynaud,	S B Newman & Co,
L Schreiber,	Pierce Pentz & Son,
Jas B Gray,	Fox, Hanemann & Co,
S G Thorne,	Ed W Fornell's Sons,
R E Craig,	C A Peabody,
Jas Dalbey,	W P Sharpe,
Jno T Middleton,	Reid L Moore,
Chas B Amory,	W Rotchford & Co,
E Kirkpatrick,	H Dennery & Co,
Chaffe, Hamilton & Powell,	A K Miller,
Edwd Roball,	Bernard & Gilbert,
Bruns, Rice & Co,	John Hagan,
A G Nicolopulo,	Isaiah Gates,
H A Frederic,	T Albert,
J V Norton,	

Nouvelle-Orléans, 23 janvier 1879.

A MM. A. M. Bickham, L. K. Gomez, Perry Nugent et autres.

Messieurs, Peut-être serait-il plus conforme à la vérité que je me borne à vous retourner du témoignage flatteur que vous m'avez donné à l'égard de mes relations avec vous, mais je ne puis résister au désir de vous exprimer plus complètement mes sentiments.

En vous remettant ce votre bienveillance je dois confesser que sans l'assistance cordiale que vous m'avez donnée en me communiquant franchement vos vues sur le marché, je n'aurais pu donner des rapports corrects, et satisfaisants, nécessité de toutes les fois que je me suis trouvé en face de vos clients, je dois l'attribuer principalement à votre excellente place.

En même temps, ce serait une façon modeste de ma part de nier que j'ai répondu à votre haute valeur en remplissant mes devoirs avec diligence, avec connaissance avec véracité, avec fidélité et avec diligence.

Je puis honnêtement affirmer que jamais je ne me suis laissé engager, directement ou indirectement, dans des spéculations si sur les différences ni sur les marchés à livrer, ce qui pourrait avoir été d'une façon différente pour mes propres intérêts, et ce qui est été contraire à mes devoirs professionels.

Ma ligne de conduite est inscrite dans le récépissé de poste "remplissez bien votre rôle, c'est là ce que tout l'homme." J'aime considérer mon rôle comme celui d'un agent intermédiaire, et cet intermédiaire, bien que je regrette qu'une circonstance de limite me oblige d'en user à une époque de ma vie où je jouis de la vigueur physique et mentale qui appartiennent à un âge moins avancé, et que je me sente encore capable d'engager dans une nouvelle entreprise pour le bien commun.

Je puis à peine vous exprimer, messieurs, combien je suis heureux de la preuve concluante que vous me donnez de l'approbation qui a été faite de mon travail; mais, quelque complète que soit cette satisfaction, je ne sais pas moins sensible aux larges bienveillance et générosité par lesquelles vous avez, verbalement et par écrit, mentionné mes services, et je garderai le souvenir avec reconnaissance et orgueil.

Très respectueusement, votre obéissant serviteur.

J. C. DINNIES.

Association d'Assurances de la Nouvelle-Orléans.—Bureau No 102 rue du Canal.—Nouvelle-Orléans, 23 janvier 1879.—Le 23 décembre dernier a été tenue l'assemblée des actionnaires, les deux tiers dans les actions ayant été élus directeurs :

E. M. SCOTT,	
W. L. BELL,	
JOHN ROCCHI,	
T. L. LYONS,	
A. LEVY,	
M. MUSSON.	

Le 27 du courant, à l'assemblée régulière des directeurs, M. MUSSON a été élu Président, et M. G. LANAUX, Secrétaire.

G. LANAUX, Secrétaire.

29janv—6f

AVIS SPÉCIAL.

A partir de samedi, 1er février, les trains sur la ligne d'embranchement de Thibodaux, commenceront leur service aller et retour de Thibodaux à la Terrebonne Station. Les connections avec [illegible] seront [illegible] Rail Road).

C. A. WHITNAY & CO, Directeurs.

29janv—4f

Leçons d'allemand.

LE Prof. G. MEYER, natif de Brême, formera une classe d'allemand au Collège de Soulé. Il enseignera cette langue avec l'accent le plus pur et comme on la parle dans la ville de Hanovre. Sa méthode, fondée sur les meilleures systèmes, est très simple et engagera les étudiants dans la famille de l'élève. Il a des références de premier ordre de Collèges et d'Ecoles de Danois, de Hanovre, de Mobile, d'Avoca, de Natchez et des habitants de la ville et de la campagne.

29 jan—6f

150 ..... CANAL 150

DENTS ARTIFICIELLES

Nettoyées ou refaites de manière à les faire servir pendant des années.

Extractions de dents sans douleur.

Toutes opérations faites à des prix qui défient la concurrence.

Nous prenons tout [illegible] satisfaisons, ainsi que nos [illegible] Clients le savent, ce qui [illegible] pour [illegible]

29 jan—6f 150 CANAL, 150 Bureau.

GARDES LAFAYETTE.

Nlle-Orléans, le 27 janvier 1879.—Les Gardes Lafayette sont requis de se [illegible] [illegible] ce soir, à 7½ heures, [illegible] [illegible] [illegible]